

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

ARCY-SUR-CURE

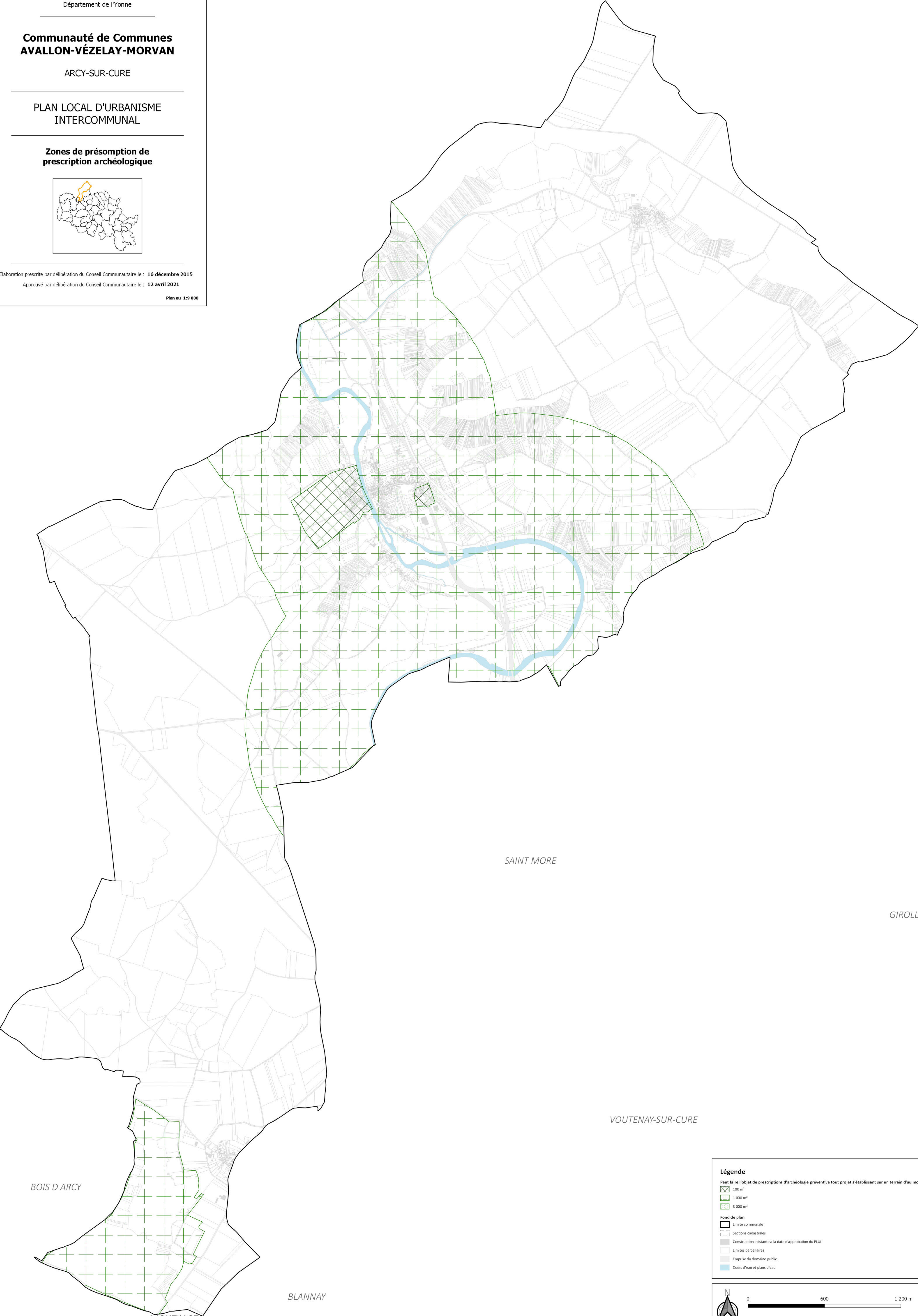
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : 16 décembre 2015
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : 12 avril 2021

Plan au 1:9 000



SAINT MORE

GIROLLES

VOUTENAY-SUR-CURE

BOIS D ARCY

BLANNAY

MONTILLOT

Légende

- Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :
- 100 m²
 - 1 000 m²
 - 3 000 m²
- Fond de plan
- Limite communale
 - Sections cadastrales
 - Construction existante à la date d'approbation du PLUI
 - Limites parcellaires
 - Emprise du domaine public
 - Cours d'eau et plans d'eau



0 600 1 200 m

Rédaction : PER du Pays Avallonnais | Cadastre : origine DGF-Cadastre © Droits de l'États réservés 8 fév. 2021

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

ASQUINS

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : 16 décembre 2015
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : 12 avril 2021

Plan au 1:7 000

Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLUi
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau

ASNIERES SOUS BOIS

BLANNAY

GIVRY

DOMECY-SUR-LE-VAULT

SAINT PERE

VEZELAY

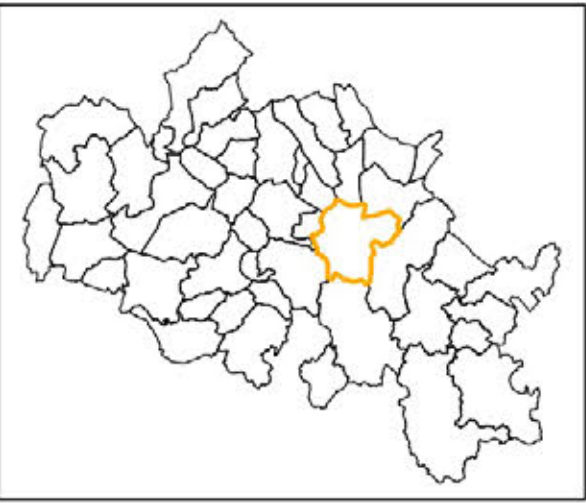
MONTILLOT

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

AVALLON

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : 16 décembre 2015
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : 12 avril 2021

Plan au 1:8 500

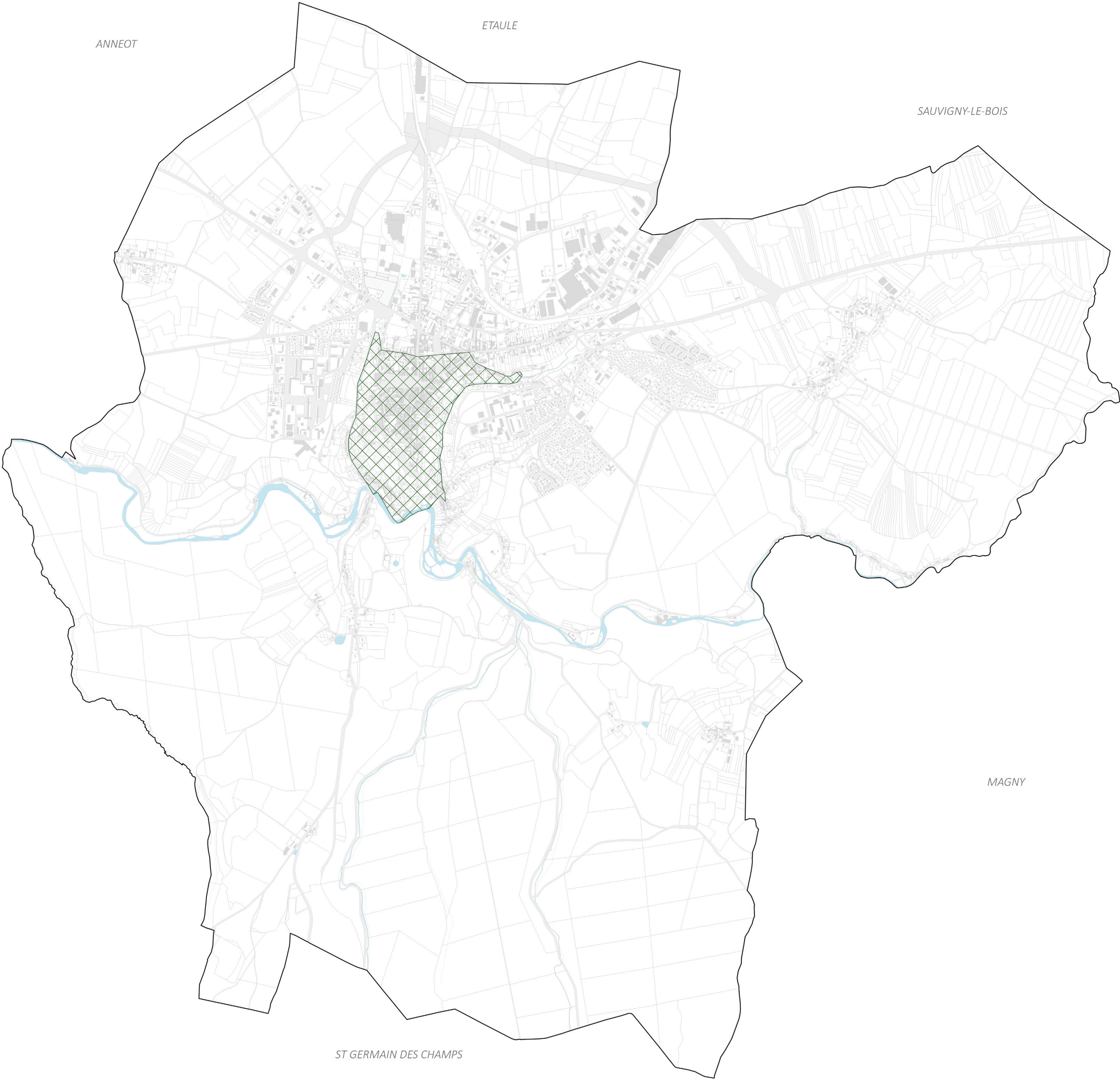
Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLUi
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau



Département de l'Yonne

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

BLANNAY

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : 16 décembre 2015

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : 12 avril 2021

Plan au 1:4 500

Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

 100 m²

 1 000 m²

 3 000 m²

Fond de plan

 Limite communale

 Sections cadastrales

 Construction existante à la date d'approbation du PLUi

 Limites parcellaires

 Emprise du domaine public

 Cours d'eau et plans d'eau



0300600

m

Réalisation : PÉTR du Pays Avallonnais | Cadastre : origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés 8 fév. 2021



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

BOIS-D'ARCY

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : 16 décembre 2015
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : 12 avril 2021

Plan au 1:3 000

Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLUI
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau



ARCY SUR CURE

BLANNAY

BROSSES

MONTILLOT

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

DOMECY-SUR-CURE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : 16 décembre 2015

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : 12 avril 2021

Plan au 1:7 500

ISLAND

MENADES

PIERRE PERTHUIS

FONTENAY PRES VÉZELAY

Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLU
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau



0 500 1 000 m

Rédaction : PER du Pays Avallonnais | Cadastre : origine DGF Cadastre © Droits de l'États réservés 8 fév. 2021

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

DOMECY-SUR-LE-VAULT

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : 16 décembre 2015
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : 12 avril 2021

Plan au 1:4 000

Légende

- Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :
- 100 m²
 - 1 000 m²
 - 3 000 m²
- Fond de plan
- Limite communale
 - Sections cadastrales
 - Construction existante à la date d'approbation du PLUI
 - Limites parcellaires
 - Emprise du domaine public
 - Cours d'eau et plans d'eau

VAULT-DE-LUGNY

ASQUINS

SAINT PERE

ISLAND

THAROISEAU

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

FOISSY-LES-VÉZELAY

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**

Plan au 1:4 000

SAINT PERE

VEZELAY

PIERRE PERTHUIS

FONTENAY PRES VEZELAY

Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLU
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**

Plan au 1:8 000

Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLUi
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

GIVRY

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : 16 décembre 2015
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : 12 avril 2021

Plan au 1:5 000

Légende

- Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :
- 100 m²
 - 1 000 m²
 - 3 000 m²
- Fond de plan
- Limite communale
 - Sections cadastrales
 - Construction existante à la date d'approbation du PLUI
 - Limites parcellaires
 - Emprise du domaine public
 - Cours d'eau et plans d'eau

SERMIZELLES

GIROLLES

BLANNAY

MONTILLOT

VAULT-DE-LUGNY

ASQUINS

DOMECY SUR LE VAULT



0 300 600 m

Rédaction : PIERRE du Pays Avallonnais | Cadastre : origine DGFPC Cadastre © Droits de l'Étude réservés 16 fév. 2021

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

ISLAND

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : 16 décembre 2015
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : 12 avril 2021

Plan au 1:7 500

Légende

- Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :
- 100 m²
 - 1 000 m²
 - 3 000 m²
- Fond de plan
- Limite communale
 - Sections cadastrales
 - Construction existante à la date d'approbation du PLUI
 - Limites parcellaires
 - Emprise du domaine public
 - Cours d'eau et plans d'eau



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

MENADES

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**

Plan au 1:4 000

Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLUi
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau

PIERRE PERTHUIS

DOMECY-SUR-CURE

ISLAND

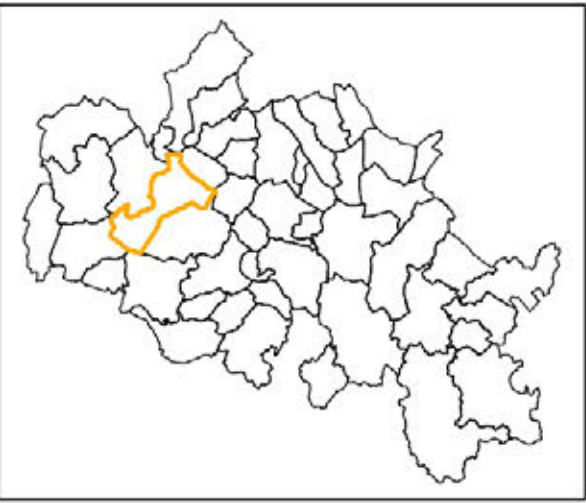
THAROISEAU

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

MONTILLOT

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**

Plan au 1:10 000

Légende

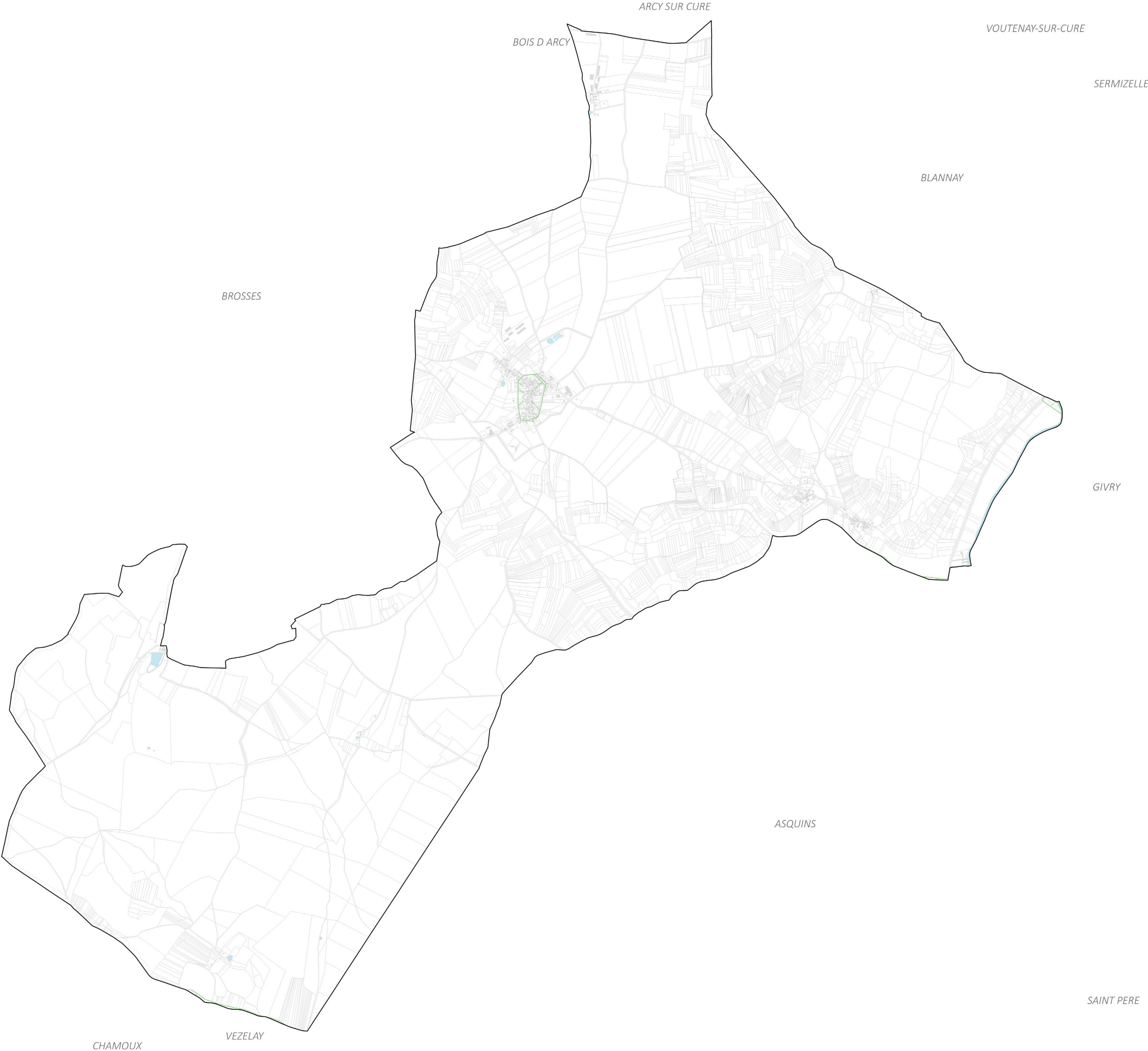
Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLUi
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau

ASNIERES SOUS BOIS



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

PIERRE-PERTHUIS

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**

Plan au 1:4 500

Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLUi
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

PONTAUBERT

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**

Plan au 1:3 500

Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLUi
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau

VAULT-DE-LUGNY

ANNEOT

AVALLON

ISLAND

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

SAINT-MORÉ

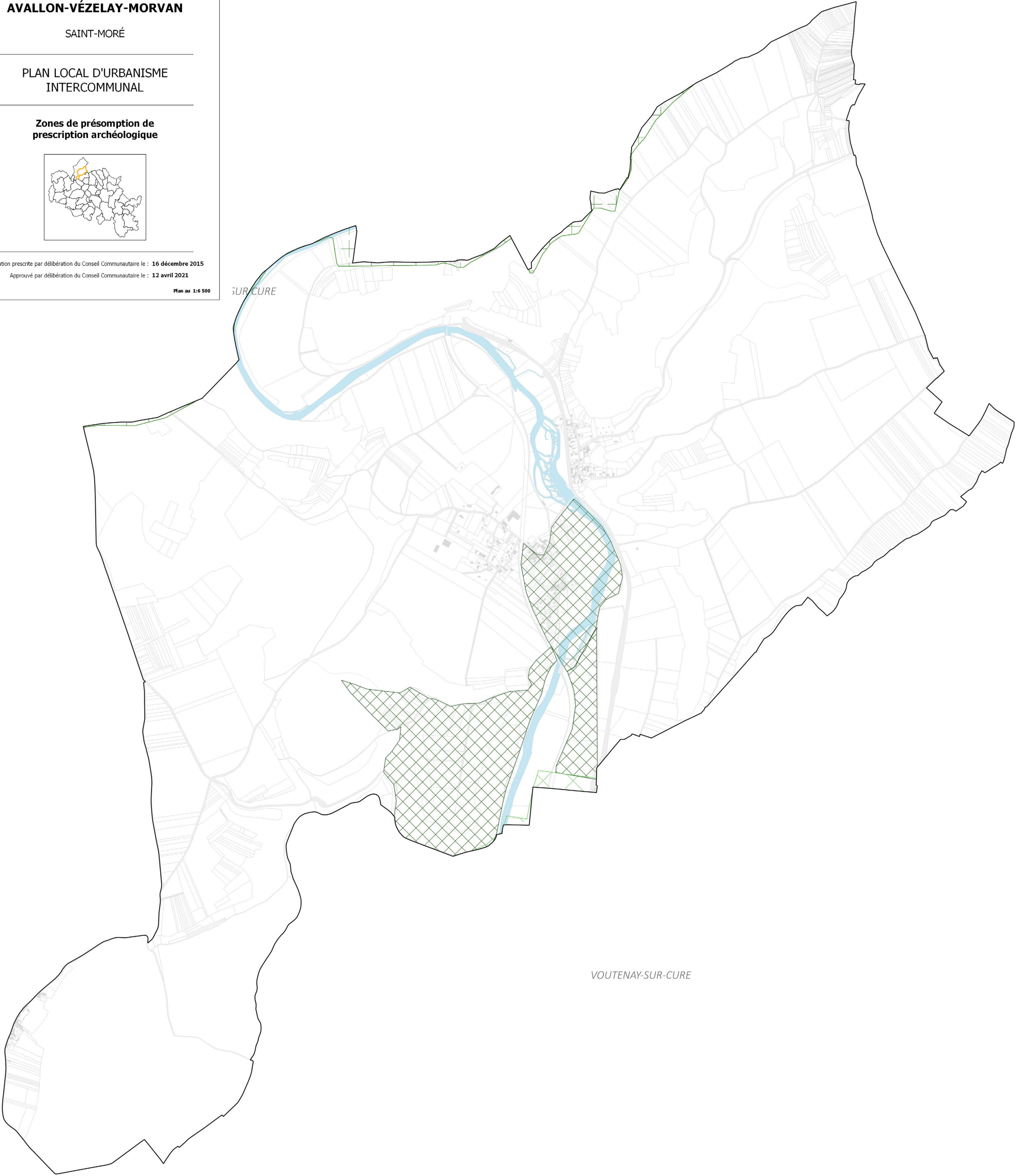
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : 16 décembre 2015
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : 12 avril 2021

Plan au 1:6 500



Légende

- Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :
- 100 m²
 - 1 000 m²
 - 3 000 m²
- Fond de plan
- Limite communale
 - Sections cadastrales
 - Construction existante à la date d'approbation du PLU
 - Limites parcellaires
 - Emprise du domaine public
 - Cours d'eau et plans d'eau



0 400 800 m

Réalisation : PER du Pays Avallonnais | Cadastre : origine DGF-Cadastre © Droits de l'Etat réservés 8 fév. 2021

BLANNAY

VOUTENAY-SUR-CURE

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

SAINT-PÈRE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**

Plan au 1:7 000

Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLUi
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

SERMIZELLES

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**

Plan au 1:4 000

Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLUi
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau

VOUTENAY-SUR-CURE

BLANNAY

GIROLLES

GIVRY

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

THAROISEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**

Plan au 1:3 500

Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLUi
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau

DOMECY SUR LE VAULT

ISLAND

SAINT PERE

MENADES

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

VAULT-DE-LUGNY

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**

Plan au 1:7 000

Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLUi
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau

SERMIZELLES

ANNAY LA COTE

THAROT

GIROLLES

ANNEOT

PONTAUBERT

AVALLON

ISLAND

DOMECY SUR LE VAULT

THAROISEAU

SAINT PERE

ASQUINS

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

VÉZELAY

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**

Plan au 1:7 500

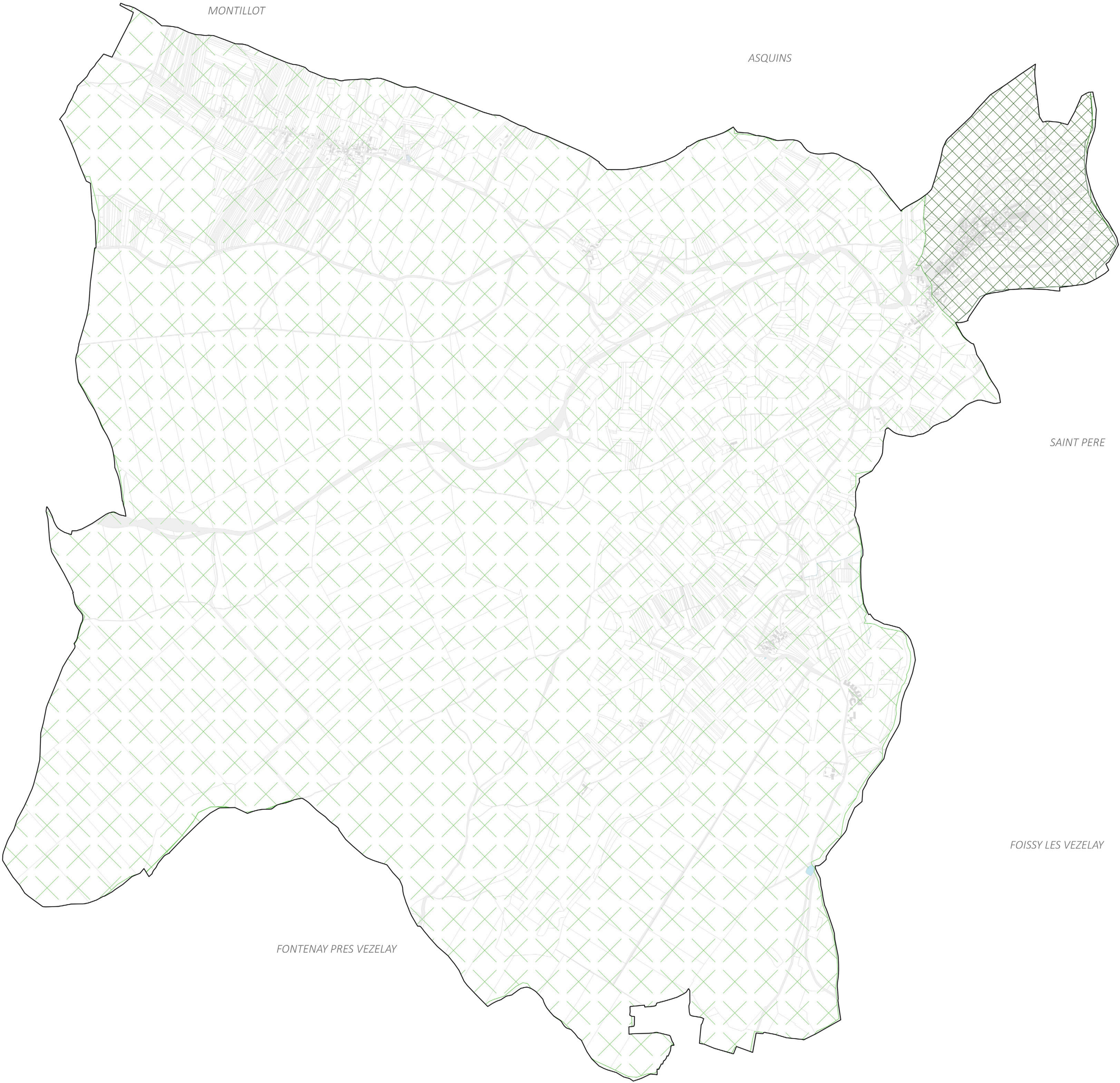
Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLUi
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau

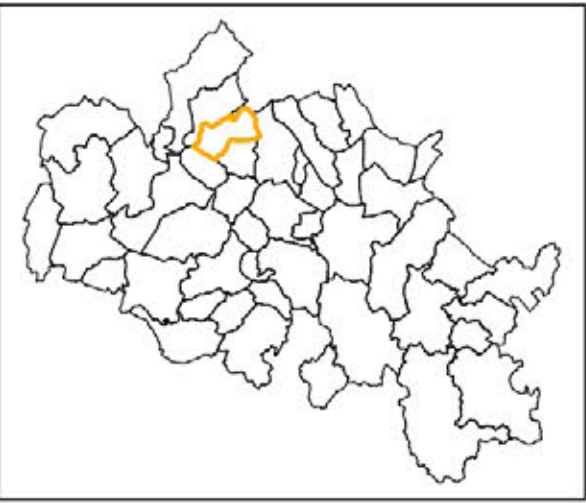


Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

VOUTENAY-SUR-CURE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Zones de présomption de
prescription archéologique



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : **16 décembre 2015**
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : **12 avril 2021**

Plan au 1:5 500

Légende

Peut faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive tout projet s'établissant sur un terrain d'au moins :

- 100 m²
- 1 000 m²
- 3 000 m²

Fond de plan

- Limite communale
- Sections cadastrales
- Construction existante à la date d'approbation du PLUi
- Limites parcellaires
- Emprise du domaine public
- Cours d'eau et plans d'eau

BOIS D ARCY

BLANNAY

MONTILLOT

SAINT MORE

GIROULES

SERMIZELLES